

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S.**

N° de page	2023	...
7.5.2.	DEL 2023/15	1/2

L'an deux mille vingt-trois

Le 10 octobre à 20h30 le Conseil d'Administration légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick NECKER, Vice-Président.

Date de convocation : 03 octobre 2023	Nombre d'administrateurs		
	En exercice : 16	Présents : 11	Votants : 11

**Étaient présents : Mesdames DENEUX, EYAMO, GALLE, REGANHA
Messieurs NECKER, BERGANO, GUMILA, KAOUANE, KILAHY, ROBERT, SANTOS
formant la majorité des membres en exercice.**

Excusées : Mesdames MAGNE, LEMEUR, RIODIN, BAMI, MALPIN

Secrétaire de séance : Madame Valérie REGANHA

Rapporteur : Monsieur Patrick NECKER

Objet : Convention d'objectifs et de moyens entre le C.C.A.S. et Génér'Actions 77 dans le cadre de l'Épicerie Solidaire « Solidaction ».

De nombreuses personnes, en situation de difficulté financière et/ou sociale, ne sont pas en mesure de satisfaire leurs besoins primaires, ce qui contribue à renforcer le phénomène d'exclusion sociale.

L'épicerie sociale et solidaire est un outil, d'une action solidaire plus vaste, en tant que lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges d'informations sur la santé, la maîtrise des énergies notamment, et de rencontres intergénérationnelles.

Ce projet a été initié et conçu par l'association Génér'Actions 77, afin de mettre en œuvre un nouvel outil pédagogique et de lien social permettant de mieux lutter contre la précarisation, d'œuvrer pour la réinsertion économique et sociale et promouvoir l'autonomie et la dignité des personnes en difficulté et/ou fragilisées.

L'ambition de l'épicerie « Solid'action » est de fournir à ses usagers une offre alimentaire et non alimentaire aussi proche que possible de celle des circuits traditionnels de consommation.

Dans ce cadre, GENER' ACTIONS77 et le Centre Communal d'Action Sociale de Moissy-Cramayel souhaite signer une convention annuelle d'objectifs et de moyens afin de soutenir la mise en œuvre du projet d'épicerie sociale et solidaire « Solid'action ».

N° de page	2023	...
7.5.2.	DEL 2023/15	2/2

La présente convention rappelle les objectifs de l'association, formalise les critères et modalités d'accès du public moisséen relevant des compétences du C.C.A.S. et définit les obligations et les engagements de l'association et du C.C.A.S.

Sur proposition du Vice-Président du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration,

Approuve

Les termes de la convention d'objectifs et de moyens à signer entre le Centre Communal d'Action Sociale de Moissy-Cramayel et l'Association Génér'Actions 77 dans le cadre de l'Epicierie Solidaire « Solidaction ».

Précise

qu'une subvention de 1 200,00 €uros sera versée à Génér'Actions 77.

Les crédits correspondant à cette dépense seront prélevés à l'article 6574 -- 02 du budget du C.C.A.S., exercice 2023.

Autorise

Le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré ce jour à l'unanimité

**Le Vice-Président du C.C.A.S.,
Patrick NECKER**

**La secrétaire de séance
Valérie REGANHA**

Certifie exécutoire la présente délibération

- Télétransmise en Préfecture le :

- Notifiée le :

- Publiée le :